

# Prostitution et... CAFÉS-BORGNES À GRENOBLE

1851  
1924

« Nous ne sommes que des malheureuses mises au monde par des malheureux qui n'ont pu nous nourrir et qui ne nous ont point appris à travailler... Nous sommes obligées de livrer vilement notre corps pour un

morceau de pain aussi amer et aussi dur à avaler », écrivent en 1851 les prostituées de Grenoble au très empathique maire de la ville, l'avocat Frédéric Taulier (\*).

Nous sommes bien loin, ici, des « mondaines scandaleuses horizontales » qui avaient fait, au temps des *Liaisons dangereuses*, la réputation libertine de Grenoble, ville de garnison, à l'instar de cette célèbre et très jolie demoiselle Dupré, ancienne religieuse ursuline de notre ville, heureusement... défroquée, laquelle, après avoir gagné Paris, fera en 1791 le bonheur des débauchés de la capitale par « sa fougue amoureuse exceptionnelle » par ailleurs superbement bien rémunérée !

À l'étage en dessous, si j'ose dire, c'est incontestablement l'apparition d'une classe ouvrière locale, précaire et pauvre, qui fournira les plus gros bataillons de « filles soumises », en dépit du décret qui, cette même année 1851 réglementait drastiquement les créations de débit de boissons susceptibles d'accueillir les femmes « de mauvaise vie ».

**UNE VÉRITABLE INFLATION.** En 1879, pour tout Grenoble, qui compte alors un peu moins de 50 000 habitants, on ne recense « que » 125 prostituées, dont 18 seulement dans les deux maisons closes « officielles » de la ville. Tout va changer avec la loi du 17 juillet 1880 abrogeant le décret de 1851 en libéralisant l'autorisation d'ouverture des débits de boissons, et, par effet pervers, en permettant à « la licence de s'étaler à l'aise, à la santé publique de souffrir de contacts malsains : les établissements de femmes et leurs brasseries tiennent le haut du pavé, aguichant les passants, offrant ses tentations aux jeunes hommes, satisfaisant peut-être les esprits mais avilissant les corps ». Très rapidement 50 à 60 cafés-borgnes vont s'ouvrir en ville, recrutant près de 200 clandestines, souvent d'ailleurs véritables propriétaires de ces « lupanars » illicites, bientôt au nombre de... 130 à Grenoble. Le 18 janvier 1904, un arrêt du maire



Affiche de Toulouse-Lautrec, « Pauvre pierreuse ». Ci-contre, Grenoble la place Grenette au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Stéphane Jay va chercher à limiter la prolifération de ce genre d'établissements, en interdisant « aux femmes de services, servantes ou bonnes de cafés brasseries ou cabarets, de se tenir, de jour comme de nuit, sur les portes ou aux fenêtres pour attirer les passants. Il leur est interdit également de s'asseoir à côté des consommateurs pour consommer ». Par ailleurs, l'usage de pièces non-communes et l'emploi de vitres et de carreaux opaques, de doubles rideaux, d'écrans, de haies d'arbustes devant les établissements, sont prohibés. En cas de transgression, l'établissement sera fermé. Le lendemain de l'affichage de l'arrêté, trente cafés douteux fermeront immédiatement. Pour autant, le débat sur la légalisation de la prostitution à travers celui de la suppression des maisons closes restait ouvert. Votée à l'unanimité par les congressistes radicaux de Grenoble en 1924, la suppression sera l'occasion offerte au romancier belge Clément Vautel d'exercer sa verve mordante dans *Cyrano* : « Il n'y a plus de rue chaude à Grenoble, et Madame Tellier, de la ville de Stendhal est partie avec sa clique... en laissant son claque ». Humour... belge, sans doute ! ●

GEORGES SALAMAND

(\*) Cité par Igor Achard : *Un siècle de marginalité sexuelle - la prostitution grenobloise (1840-1940)*. Mémoire de Maîtrise Grenoble II 1990.